



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 15 décembre 2022

Présents : M. Yann JACCAZ, Pierre BESSY, Carine DUNAND, Jean-Paul JACCAZ, Philippe LEGOUX, Sophie JUELLE, Priscilla ARVIN-BEROD, COOKE Solange, et GRAFF Stéphane, ELIE Nicolas, QUINET Alain, Stéphanie Pernod.

Absents excusés : PRADEL Franck, GRASSINI Stéphanie, GACHET-PONNAZ Ghislaine

Pouvoirs : PRADEL Franck donne pouvoir à S COOKE, GRASSINI Stéphanie donne pouvoir à Y JACCAZ, GACHET-PONNAZ Ghislaine donne pouvoir à P BESSY

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Les conseillers présent formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil et, conformément à l'article L-2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Sophie JUELLE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 novembre 2022

Chaque membre de l'assemblée ayant eu, en temps utile, communication du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 novembre 2022, les élus présents sont appelés à faire part de leurs remarques ou éventuelles volontés de faire porter des rectifications à ce document. A défaut d'observations, le procès-verbal du 30 novembre 2022 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

DE LA SEANCE DU 15 décembre 2022

QUESTIONS SOUMISES A DECISION DU CONSEIL SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE

Sur convocation du 8 décembre 2022

Chapitre administration – finances

- 1/ Investissements 2023 – paiement anticipé
- 2/ Restes à réaliser - dépenses
- 3/ DSP des Belles – approbation candidat
- 4/ Agent recenseur - rémunération
- 5/ Conventions sportifs de haut niveau - approbation
- 6/ Eclairage public Cassioz et plan eau – approbation plan de financement
- 7/ DM

Chapitre travaux - forêt

- 8/ Restes à réaliser - dépenses
- 9/ Investissements 2023 – paiement anticipé

Chapitre administration – finances

1 PAIEMENT ANTICIPE INVESTISSEMENTS 2023

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut, chaque fin d'année, voter un montant pour permettre de régler les premières petites dépenses d'investissement en début d'année, en attendant le vote des budgets définitifs. C'est un pourcentage de l'année précédente, selon le tableau ci-dessous.

Chapitre d'investissement	Montant voté au BP 2022	Montant des crédits autorisés pour 2023 dans l'attente du vote au BP 2023
20 – Immobilisations incorporelles	98 700 €	24 675 €
21 – Immobilisations corporelles	338 500 €	84 625 €
23 – Immobilisations en cours	4 413 500 €	1 103 375 €

Adopté à l'unanimité

2. RESTE A REALISER 2022 A REPORTER SUR 2023

Monsieur le Maire expose les dépenses en cours et à reporter en 2023.

Imputation	Intitulé	Somme à reporter en 2023
2031/20	Frais d'études	3 000,00 €
2183/21	Matériel de bureau et informatique	14 267,08 €
2313/23	Immobilisations en cours – Constructions	52 295,52 €
2315/23	Immobilisations en cours – Installations, matériel et outillage	1 330 166,57 €
TOTAL		1 400 359,17 €

Adopté à l'unanimité

3. RENOUVELLEMENT DSP DES BELLES APPROBATION CANDIDAT

M. Pierre BESSY rappelle que la Délégation de Service Public des Belles touche à sa fin. Un appel à candidature a été lancé cette année. Une candidature unique a été déposée, celle des exploitants actuels qui proposent les mêmes offres et une augmentation de 200 € du loyer annuel, qui passe à 1400 €.

Adopté à l'unanimité

4. RECENSEMENT

Monsieur le Maire explique qu'il faut engager trois agents recenseurs pour la prochaine campagne de recensement. La rémunération est fixée au smic.

Adopté à l'unanimité

5 CONVENTIONS PARTENARIATS SPORTIFS

Mme Carine DUNAND présente les conventions pour l'année 2023. La commune signe un partenariat inédit en Ice Cross avec Antonin CHIBERCHES, jeune originaire de Praz-sur-Arly, qui évolue en Elite dans cette discipline, avec une aide de 800 € annuels plus les primes au résultat. Antonin accompagne aussi la commune dans sa réflexion pour la création d'un nouveau parcours VTT aux Belles, projet lancé par le Vélo-Club et l'exploitant du lac. L'idée serait d'y intégrer aussi une partie compatible Roller Cross.

De jeunes skieuses du ski club sollicitent aussi une aide pour leur parcours vers le haut niveau car évoluant en Coupe d'Europe. Il est proposé de réactiver les contrats d'aide qui existaient il y a une dizaine d'années et qui n'étaient plus sollicités. C'est le bureau du Ski-Club qui précisera les jeunes aptes à bénéficier de ce contrat qui se traduit par des primes aux résultats et une aide par course en Coupe d'Europe.

La convention avec Léa BOUARD est, quant à elle, encore en cours de discussion.

Le contrat avec le Team SCOTT Running est reconduit pour un an. Ce sera la dernière année car, malgré la pleine réussite de ce partenariat, qui a permis de valoriser les nouveaux parcours de trails, la commune doit faire des arbitrages en raison de l'inflation et des nombreux projets à mener.

Adopté à l'unanimité

6. ECLAIRAGE PUBLIC PLAN DE CASSIOZ/PLAN D'EAU PLAN DE FINANCEMENT

M. Jean-Paul JACCAZ explique que le SYANE a fourni un chiffrage pour l'installation de l'éclairage public de la passerelle au tour du lac.

D'un montant global estimé à..... 157 368 Euros TTC

Avec une participation financière communale s'élevant à 99 665,03 Euros TTC
Et une contribution au budget de fonctionnement s'élevant à 4 721,03 Euros TTC

Il y a également une tranche optionnelle pour la route de Cassioz (en partant du lac) si on veut faire le bouclage avec la route des Thouvassières. Monsieur le Maire précise que le fait que ce soit optionnel vient du fait que certains mats seraient à installer sur des terrains privés et qu'il faut donc d'abord solliciter les riverains concernés. Cela permet aussi d'avoir encore un temps de réflexion pour savoir s'il faut réaliser cette partie car, comme le rappelle Mme Priscillia ARVIN-BEROD, il faut s'interroger sur la réelle nécessité de ce tronçon à un moment où la commune limite la durée d'éclairage public dans toute la commune. Il faudra donc trancher au moment où les marchés seront rendus.

A noter qu'il est prévu d'installer des éclairages avec boîtiers permettant de moduler depuis la mairie les éclairages selon les jours ou les saisons dans l'optique de la politique de sobriété énergétique engagée par la commune.

M. Philippe LEGOUX profite de la question pour évoquer la sécurisation du lac en hiver, avec le risque de chutes dans l'eau. M. Jean-Paul JACCAZ le rassure en expliquant que Labellemontagne a déjà installé des filets tout autour du plan d'eau, comme cela est à faire pour les retenues collinaires dans le cadre de l'exploitation pour la neige de culture.

Mme Solange COOKE demande si la passerelle pourra être ouverte cet hiver. Monsieur le Maire répond que ça ne sera pas possible pour des raisons de sécurité car les aménagements et les terrassements ne sont pas terminés aux abords du lac. M. Jean-Paul JACCAZ précise que le parcours de ski de fond n'est pas impacté par le chantier et reste bien maintenu cet hiver.

Adopté à l'unanimité

7. DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit d'approuver le changement de la nomenclature comptable qui va impacter la décision modificative votée lors du dernier conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

8. PAIEMENT ANTICIPE INVESTISSEMENT 2023

Comme pour la question 1, Monsieur le Maire propose les paiements anticipés au prochain budget.

Imputation		Désignation	Somme à reporter en 2023 H.T.
2031	Frais d'études	INFRAROUTE – AEP – PLAN DE MEURET	4 800,00 €
2315	Immobilisations en-cours	INGENIERIE DU MT-BLANC – AEP REON/ RTE DES GRANGES	9 422,50 €
2315	Immobilisations en-cours	RESEAUX CONTROLE – Etudes PLAN DE MEURET	4 590,00 €
2315	Immobilisations en-cours	MONT-BLANC MATERIAUX – Réseaux Route de la Tonnaz	10 203,06 €
2315	Immobilisations en-cours	BENEDETTI-GUELPA – Seuil du Pont de l'Ile	30 302,15 €
TOTAL			59 317,71 €

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

Luminaires de Noël

Les élus, dans le cadre de la politique d'économies d'énergie, décident que les décorations de Noël seront éteintes à partir de fin janvier, sauf le sapin et le rond-point du tétras-lyre, qui sont prolongés jusqu'après les vacances d'hiver.

Fin de séance à 19h25

Sophie JUELLE

SECRETARE DE SEANCE



Vu pour être affiché le 20/12/2022 conformément aux prescriptions de l'article L2121.25 du code général des collectivités territoriales.

